***La globalisation entraîne une appropriation des ressources et des appareils de production au détriment des pêcheurs – artisans.***

Les **eaux territoriales** (22 km depuis le trait de côte) et la **ZEE** (370 km depuis le trait de côte), une ressource majeure pour le troisième producteur de poissons en Afrique avec près de 400 000 tonnes de poisson pêchées / an dont 85% par la pêche piroguière, une flotte dite traditionnelle qui compte plus de 12 000 embarcations. Les accords de pêche permettent à l’État sénégalais de percevoir 42 milliards de FCFA / 4 ans (65 millions d’€).

**I. LA MER, UN ESPACE CONVOITÉ PAR DES ACTEURS LOCAUX, RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX AUX AMBITIONS CONTRAIRES.**

**Les espaces maritimes, approche géostratégique : étude de cas du littoral sénégalais entre valorisation et tensions**

Les **zones de pêche convoitées**. Si la pêche industrielle est accusée des pires déprédations, elle entre surtout en concurrence avec une pêche piroguière de plus en plus industrialisée (filet de senne tournante à grosse capacité, GPS, systèmes de congélation des prises embarqués) dont certaines embarcations de plus de 20 mètres rapportent chacune plus de 15 tonnes de poissons par sortie. Les pêcheurs sénégalais concurrencent les Mauritaniens et sont en concurrences entre eux.

Les **zones d’exploration et d’exploitation d’hydrocarbures**. Les gisements de gaz naturel découverts et exploités sont parmi les plus riches d’Afrique et couvrent plusieurs dizaines d’années d’exploitation. Ils sont situés sur des zones de pêche parmi les plus poissonneuses d’Afrique.

**3**

Les **routes maritimes**. **Dakar, un port multifonctionnel**, est le troisième port le plus important de la zone Atlantique / Golfe de Guinée avec 400 000 tonnes de fret débarquées / an. Ses infrastructures permettent le développement à proximité d’une ZIP dont la raffinerie de Mbao est une des illustrations. Ces routes maritimes apportent aussi des unités de pêches illégales, ce qui coûte au Sénégal près de 2% du PIB, soit 300 millions de dollars / an.

**Le littoral sénégalais et les pays frontaliers**. Le littoral sénégalais se prolonge des fleuves (Sénégal, Siné-Saloum, Casamance) et des affluents des fleuves (Gambie) qui permettent une forte connexion du pays à son littoral. Les lacs sont aussi des éléments importants de l’économie artisanale du sel, de la pêche et du tourisme (Lac Rose). Le littoral assure 75% des protéines animales des Sénégalais.

**II. LE LITTORAL, UN ESPACE FRAGILE EN RECOMPOSITION DE PLUS EN PLUS DOMINÉ PAR DES ACTEURS EXOGÈNES.**

**Les ports de pêche**. Derrière Saint-Louis, et ses 2000 pirogues de pêcheurs professionnels, soit 17% de la flotte sénégalaise, Cayar est le 3e port de pêche du Sénégal et ses eaux aux ressources halieutiques très riches attirent des pêcheurs sénégalais et guinéens, ce qui entraîne des conflits entre pêcheurs. En un demi-siècle, la biomasse des eaux côtières a été divisée par 5. La pêche est le premier employeur (600 000 emplois) et le premier pourvoyeur de devises (38%).

**Le tourisme balnéaire**.Il exerce des effets bénéfiques et délétères sur le littoral sénégalais : fournisseurs d’emplois salariés directs et dynamiseur d’emplois par ses effets sur l’artisanat, les services à la personne (chauffeurs, guides…) et l’agriculture il perturbe la pêche traditionnelle qui voit certaines de ses activités (Mareyage des prises sur les plages, séchage et fumage) interdites.

**Le pouvoir économique des grandes villes sénégalaises et mauritaniennes**.Les classes moyennes urbaines et les classes supérieures investissent dans l’immobilier de bord de mer, ce qui contribue à la détérioration des milieux fragiles. Elles investissent également dans la pêche piroguière ce qui permet une modernisation rapide de la pêche artisanale devenue semi-industrielle mais au détriment des familles de pêcheurs traditionnels qui deviennent salariés.

**La mangrove et les zones humides**.Réserves de biodiversités, elles sont aussi des espaces de cueillettes et de ressources pour les populations de paysans-pêcheurs (Pharmacopée traditionnelle, ramassage de coquillages…). L’urbanisation, le tourisme et les complexes industriels comme l’extension des pratiques de ramassages intensifs détruisent ce milieu fragile.

**III. ATOMISATION DE LA PRODUCTION, GLOBALISATION DE LA CONSOMMATION, LES RÉPONSES INSTITUTIONNELLES ET COMMUNAUTAIRES.**

**.**

**Les parcs nationaux**. Produits d’une action conjointe de l’ONU (FAO), des ONG internationales (Comme WWF) et des autorités nationales elles visent à préserver la biodiversité et les milieux fragiles et préserver des paysages touristiques. Les populations restent peu intégrées dans ces dispositifs environnementalistes qui prennent peu en compte la dimension sociale et économique du développement durable.

**Les Aires Marines Protégées (AMP)**. Produits d’une action conjointe des syndicats locaux (Collectif National des Pêcheurs-artisans Sénégalais), des associations syndicales mondiales (*World Forum of Fishworkers*), des ONG internationales (Comme WWF) et des autorités nationales elles visent à préserver la biodiversité et les milieux fragiles et préserver les ressources halieutiques. Les populations sont impliquées dans un processus qui permet une gestion raisonnée des ressources.

**Aquaculture**. Une réponse économique et communautaire à la diminution des ressources halieutique. Les capitaux investis sont propriétés des urbains et des industriels de la transformation agroalimentaire. L’aquaculture illustre la fin progressive des communautés autonomes de pêcheurs-artisans.